

PIECE JOINTE N° 4

Procès-verbal de synthèse du 6 juin 2018

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

ENQUÊTES PUBLIQUES

relatives

au programme de parc éolien en mer des îles d'Yeu et de Noirmoutier, présentée par la société « Eoliennes en mer îles d'YEU et de Noirmoutier » et par RTE

PROCES-VERBAL DE SYNTHESE

Angers le 6 juin 2018

Mireille AMAT

Commissaire enquêteur

Jacques TURPIN

Commissaire enquêteur

Jean-Yves HERVE

Commissaire enquêteur

Brigitte CHALOPIN

Commissaire enquêteur

Arnold SCHWERDORFFER

Président de la commission

TA : Décisions n° 18000025/44 et 18000026/44 du 23 fév 1918

Préfet : Arrêtés 18-DRCTAJ/1-93 et 18-DRCTAJ/1-94 du 28 fév 1918

SOMMAIRE

1.	<i>Introduction</i>	4
2.	<i>Bilan quantitatif sommaire des deux enquêtes</i>	4
3.	<i>Questions relatives au parc éolien et aux bases</i>	6
	Thème 1 : Contexte général du projet	6
	Thème 2 : Enjeux environnementaux	8
	Thème 3 : Les bases de maintenance	10
	Thème 4 : Les enjeux économiques et sociaux	11
	Thème 5 : Sécurité maritime	12
	Conclusion sur le parc et les bases	13
4.	<i>Questions relatives au raccordement électrique</i>	13
	Partie maritime	13
	Zone d'atterrage	13
	Partie terrestre :	13

1. Introduction

Conformément aux dispositions de l'article R.123-18 du Code de l'Environnement, la commission d'enquête a rencontré le 6 juin 2018, dans les locaux de la Maison des maires à Angers, les représentants de la société « Eoliennes en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier » et de RTE, afin de leur présenter un premier bilan quantitatif des deux enquêtes et de leur communiquer ses observations. Celles-ci portent sur :

- s'agissant du parc :
 - le contexte général du projet,
 - les enjeux environnementaux,
 - les bases de maintenance,
 - les enjeux économiques et sociaux ;
- s'agissant du raccordement :
 - la partie maritime,
 - l'atterrissage,
 - la partie terrestre.

Les Maîtres d'ouvrage sont invités à faire connaître, si possible dans un délai de 15 jours, leurs observations sous forme d'un mémoire en réponse qui sera annexé au rapport d'enquête.

Leur attention est appelée sur le fait que certaines questions appellent des réponses ressortissant de la responsabilité de l'Etat. Il leur appartient donc d'en assurer la transmission sans délai à ses services compétents.

2. Bilan quantitatif sommaire des deux enquêtes

Remarque préliminaire.

Au stade actuel de l'enquête il serait prématuré de présenter un bilan rigoureux et finalisé des deux enquêtes en raison d'une part, des interactions qui existent entre elles et, d'autre part, du volume important des observations conjugué à un nombre relativement élevé de doublons qui imposent de procéder à des analyses approfondies. En outre, le contexte particulier du projet impose de procéder à des études aussi fines que possible portant notamment sur la situation des intervenants au regard de leur fréquentation des lieux.

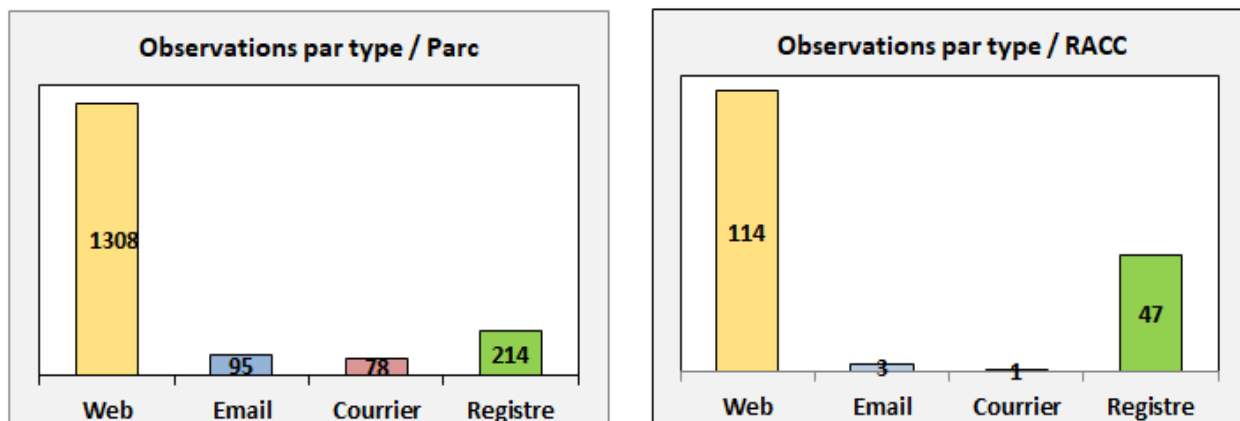
Bilan des consultations sur les registres dématérialisés

Dans le cadre des présentes enquêtes les registres dématérialisés se sont avérés être de puissants vecteurs d'information du public, comme le montre le tableau ci-après qui présente pour chaque enquête les volumes de visiteurs et de téléchargements.

Projet	Visiteurs	Téléchargements
Parc éolien	18393	10107
Raccordement électrique	2305	8067
Total	20698	18174

Bilan par nature des observations

Comme le montre le graphique ci-après, il se confirme que le registre dématérialisé s'impose comme le moyen privilégié par le public pour s'exprimer. Il n'en demeure pas moins que le registre papier conserve une place importante.



Bilan par avis émis

Le tableau ci-après présente le bilan par avis émis, tel qu'il ressort de la synthèse donnée par le registre dématérialisé correspondant au parc.

Favorable	Défavorable	Autres
334	1249	112
20 %	74%	6 %

Ces résultats en valeurs relatives donnent une indication sur la tendance générale. Celle-ci ne sera pas modifiée lors de la finalisation du bilan quantitatif, même si les ajustements à opérer portent sur un nombre significatif de doublons et des transferts importants d'observations du registre « Raccordement » au registre « Parc », une centaine, et inversement du registre « Parc » au registre « Raccordement », une quarantaine.

Thèmes les plus récurrents

Sont présentés ci-après les thèmes les plus souvent évoqués dans le cadre de l'enquête.

Thème	Occurrence	Concerne surtout ...
Impact sur le cadre de vie	810	Impact visuel du parc
Impact sur le milieu marin	652	Bétonnage des fonds marins
Impact sur la pêche professionnelle	417	Incertitude sur l'avenir de la pêche
Coût de l'éolien offshore	405	Coût de rachat de l'électricité
Impact sur le tourisme	371	Incertitude sur l'avenir du tourisme
Economie emploi local	348	Incertitude sur le bilan réel de l'emploi
Solutions alternatives et Zone propice	247	Eolien flottant et éloignement de la côte, ces deux thèmes sont liés de fait.
	122	

Pétitions

L'enquête a donné lieu aux pétitions présentées ci-après avec le numéro correspondant à leur dépôt sur le registre dématérialisé.

N° 210 : Motion des 152 travailleurs de la mer.

N° 1166 : Lancement d'une pétition par le collectif « Touche pas à nos îles ». Cette pétition a été remise avec l'observation n° 1483.

N° 1322 : Lettre ouverte du collectif « Touche pas à nos îles » au Président de la République, au premier Ministre et au Ministre de la transition écologique et solidaire : 17 signataires

N° 1483 : Pétition lancée par le collectif « Touche pas à nos îles » : 709 signataires. La relance de cette pétition fait l'objet de l'observation N° 1166.

N° 1544 : Pétition lancée par le collectif « Touche pas à nos îles » ; 78 signataires artisans et commerçants.

N° 1547 : Marins-pêcheurs de l'île d'Yeu : 35 signataires.

N° 1690 : La Navigation dans et autour du parc : Environ 100 signataires.

*

Au vu de ces éléments, le projet dans sa globalité a mobilisé le public de manière significative.

Une première analyse de l'ensemble des dépositions recueillies conduit la commission à s'interroger et à ressentir le besoin de précisions ou éclaircissements sur un certain nombre de problématiques soulevées par le public.

Certaines contributions sérieuses et argumentées méritent un traitement particulier et la commission souhaiterait que les maîtres d'ouvrage puissent y répondre de manière approfondie. Elles sont indiquées par leur référence «Registre dématérialisé» dans le présent procès-verbal.

3. Questions relatives au parc éolien et aux bases

Thème 1 : Contexte général du projet

Question 1/A

La commission demande aux porteurs du projet, pour apprécier la pertinence d'un grand nombre d'observations, la fourniture d'une étude comparative (état des lieux) de la production et des coûts de l'électricité en 2017.

- production nationale,
- consommation, import/export,
- répartition par modes de production,
- coûts comparés par mode de production,
- comparaison avec l'étranger notamment avec l'Allemagne, le Royaume Uni et les pays d'Europe du Nord.

Question 1/B

A l'horizon 2030, dans le cadre de la politique de transition énergétique de la France (décroissance programmée du nucléaire, arrêt de la prospection des énergies d'origine fossile), l'atteinte des objectifs implique la réalisation de parcs éoliens en mer dont celui des îles d'Yeu et de Noirmoutier. En cas de non réalisation de ce dernier, quelles seraient les solutions de substitution envisageables pour respecter les objectifs définis et continuer à satisfaire l'évolution des besoins en énergie ?

Question 1/C

Un très grand nombre d'observations rejette l'éolien posé, le considérant comme trop impactant par rapport à l'environnement et déjà obsolète. Elles préconisent le recours à l'éolien flottant pour le motif principal qu'il serait soustrait à la vue des côtes, quitte à consentir un report de quelques années des objectifs de production d'énergies renouvelables.

- Quels sont les objectifs opérationnels de l'Etat dans le développement des parcs éoliens flottants ? Choix des sites ? Au-delà de la phase test actuellement engagée, à quelles échéances peut-on envisager la mise en œuvre de parcs éoliens flottants et jusqu'à quelle distance du littoral cela serait techniquement et économiquement acceptable ?
- La commission a connaissance de l'existence d'un parc expérimental au large de l'Ecosse : quel est l'état des lieux de la mise en œuvre opérationnelle de cette technologie au niveau mondial ? Quels sont les acteurs industriels français dans ce domaine ?

Question 1/D

Une part importante des dépositions dénonce le coût de rachat de l'électricité au consortium par l'Etat, dont le surcoût, considéré comme une subvention, serait supporté par les abonnés. Quels sont, à périmètre égal, les coûts comparés avec les autres pays européens ? Quelle est la cible de l'Etat en termes de coût de rachat sans remettre en cause l'économie générale du projet et avec quelles conséquences sur le développement de la filière industrielle ? Un intervenant (n°349) renvoie cette question du coût de rachat de l'électricité et du soutien aux énergies renouvelables au rapport de la Cour des Comptes 2017.

Question 1/E

La commission souhaiterait des précisions sur la capitalisation du consortium, au vu des affirmations recueillies pendant l'enquête (capitiaux chinois...) tendant à craindre que la mobilisation effective de la garantie financière pour le démantèlement ne soit compromise par un changement d'actionnaires en cours d'exploitation du parc. Quel est le processus qui garantit cette mobilisation : délais, portée etc... ? Les dispositions mises en place par l'Etat français en matière d'éolien en mer offrent-elles toutes les garanties de démantèlement en cas de délaissement des installations par l'exploitant ? Exemples de plateformes pétrolières en mer du Nord et dans l'Adriatique avancés par des intervenants.

Question 1/F

Comme sur le parc éolien en mer de Guérande, le public conteste le choix initial de la zone d'implantation du parc. Il déplore que ce choix ait été fait sur la base d'une simple concertation institutionnelle sans études environnementales spécifiques, en dehors de toute participation du

public et par application d'un zonage identifiant simplement des enjeux et contraintes réglementaires hiérarchisées.

Cette critique a déjà été relevée lors du Débat Public. Elle met en exergue une incompréhension forte du public concernant le choix de cette implantation dans une zone qu'il juge sensible entre deux îles emblématiques et préservées, avec en plus une co-visibilité avec le parc éolien de Guérande.

La commission demande que l'Etat apporte des réponses appropriées à cette critique fondamentale largement exprimée qui traduit une remise en cause de l'acceptabilité du projet.

Thème 2 : Enjeux environnementaux

Question 2/A concernant la pêche

1/ En lien avec la contribution n° 1465 du COREPEM et des témoignages de marins pêcheurs, que pouvez-vous apporter comme éléments complémentaires à la contestation, voire à la rediscussion, des protocoles d'évaluation de la ressource halieutique que vous avez retenus (engins de pêche) ?

2/ Comment diminuer l'impact des travaux sur les activités de pêche ? Quels impacts pourraient résulter de la proximité des calendriers de travaux des deux îles et de Saint Nazaire ? L'étude d'impact n'en fait pas état. Quelles mesures de suivi peuvent être mises en œuvre ?

3/ La commission constate, à travers les positions respectives et souvent contrastées des pêcheurs de l'île d'Yeu, Noirmoutier et Saint-Gilles, des divergences concernant l'accès et la localisation de la ressource sur le Plateau des Bœufs. Les pêcheurs dénoncent l'accumulation des contraintes et l'étiollement de leur espace de pêche avec la construction du parc du banc de Guérande, le projet des îles d'Yeu et de Noirmoutier et les différentes autorisations et permis exclusifs de recherches pour les granulats marins, les zones de clapage, etc...

La commission éprouve des difficultés à se faire une opinion précise sur cette thématique et demande :

- Quels types de pêche y sont aujourd'hui autorisés. Quelle est la réalité des usages (accords Pellerin) ?
- Sur quelle base de type de pêche, la zone propice a-t-elle été retenue ?
- Comment a été prise en compte l'économie générale liée à la sardine dans le projet ?
- Pourrait-on accéder aux données Spationav pour les mois d'avril à juillet ?
- Quelle valeur doit-on accorder aux données VALPENA ?
- Peut-on évaluer à court moyen et long termes les proportions de l'effet récif dans un contexte de fond rocheux ? Quelles peuvent être la tenue et la durabilité d'enrochements posés sur une table rocheuse ? Quel devenir prévu pour les résidus de forage des pieux, qui pourraient avoir des conséquences néfastes sur les habitats cryptiques à grands crustacés ?
- En phase d'exploitation des éoliennes, quel sera le niveau résiduel des vibrations transmis au milieu marin après amortissement et filtrage par les mâts et jackets ? comme l'a souligné l'Autorité Environnementale, ce niveau résiduel peut-il avoir des conséquences sur la présence des espèces actuellement pêchées et donc sur le périmètre de la pêche (sardines, raies, dorades royales ...) ?
- Quelles restrictions aux activités de pêche sur les espaces concernés par le passage des câbles ?

4/ L'élaboration en cours des documents stratégiques de façade permettra-t-elle de concilier toutes ces contraintes ou d'en engendrer de nouvelles ?

Question 2/B Concernant les courants et le trait de côte

Plusieurs observations émanant essentiellement de Noirmoutrins font référence à l'impact potentiel du parc sur la courantologie et la stabilité du trait de côtes de l'île. Quelle fiabilité pouvons-nous accorder aux études de simulations réalisées qui ont conclu à un impact négligeable ?

Question 2/C Concernant la protection anticorrosion

Plusieurs personnes se sont inquiétées de l'absence d'étude permettant de mesurer les impacts de la protection par courant imposé des parties métalliques immergées. Quelles quantités de chlore et de sodium produira l'électrolyse du sel ? Quels effets sur la vie marine et l'environnement ?

L'installation de biofilm est-elle compatible avec le courant imposé ? Le consortium peut-il justifier des retours d'expérience sur des parcs éoliens ou des plateformes pétrolières dont les structures immergées sont protégées par courants imposés ?

Question 2/D Concernant les effets cumulés ?

Des dépositions argumentées de personnes ayant une bonne connaissance du dossier soumis à enquête, font état de leurs inquiétudes concernant l'évaluation voire l'affirmation faite par le porteur de projet sur les effets cumulés du parc avec d'autres projets ou activités, notamment les extractions de granulats marins, le parc du banc de Guérande, et même des parcs éoliens terrestres implantés en Vendée etc... Les incidences n'ont-elles pas été sous-évaluées ?

Question 2/E Concernant le choix technique du forage des pieux :

Plusieurs contributions relatent les difficultés rencontrées lors de la première campagne géotechnique au droit des fondations en 2017 avec notamment la casse de forets. L'entreprise mandatée par vos soins pour effectuer les carottages et recueillir un maximum d'informations concernant les caractéristiques des sols, aurait renoncé à poursuivre sa mission sous prétexte d'avoir cassé trop de mèches de forage dont une serait même restée sur place, constituant un danger pour les navires traversant le secteur ?

Est-ce que les résultats de votre première campagne géotechnique confirment la faisabilité des fondations avec les moyens envisagés (techniques, durée et coût) ?

Eu égard aux conséquences de la nature karstique du sous-sol au droit du site d'implantation du parc, le niveau d'enjeu ne mérite-t-il pas d'être relevé ?

Question 2/F Concernant le bruit

La problématique du bruit sous l'eau a soulevé des interrogations par rapport à son intensité et sa propagation. Autant le dossier définit la propagation du bruit dans l'air, la commission n'a pas trouvé d'éléments qui expliquent les fortes valeurs émises sous l'eau. Comment pouvez-vous l'expliquer ?

Certaines observations mettent en avant leurs craintes « d'entendre les éoliennes » du littoral avec un vent portant et eu égard à la taille des éoliennes. Du fait de l'absence de retours d'expérience de ce type d'éoliennes (puissance et hauteur) et en dépit des émergences très faibles annoncées dans l'étude d'impact, pouvez-vous apporter des compléments pour répondre à ces interrogations formulées ?

Comme parfois évoqués pour certains parcs terrestres, les infrasons émis par les éoliennes ont également suscité des inquiétudes. Elles figurent tout spécialement dans l'observation n°924 à laquelle la commission vous invite à vous reporter. Quel est l'état des connaissances aujourd'hui sur ce sujet ?

Thème 3 : Les bases de maintenance

Sur la base de l'Herbaudière :

1/ Le choix de la base de maintenance sur le port de l'Herbaudière a fait l'objet d'un certain nombre de dépositions :

- le port de l'Herbaudière risque de perdre son attrait touristique et sa vocation principale de port de pêche et de plaisance par le développement d'une activité industrielle,
- les installations de la base vont engendrer des contraintes supplémentaires pour les pêcheurs,
- il est redouté que la base de maintenance génère un trafic routier important en PL et convois exceptionnels et aérien en hélicoptère, y compris lors de la phase travaux (produits de déroctage ?).

La commission demande que vous apportiez des précisions sur tous ces points.

2/ Au niveau de la réalisation de la base de maintenance, la localisation des bâtiments techniques n'a pu être précisée, ce qui a entraîné une demande de complétude du dossier par FNE transmise au maître d'ouvrage pendant l'enquête publique et à laquelle il a répondu. FNE y fait référence dans son observation n° 1573. Est-ce que vous disposez aujourd'hui d'éléments conclusifs issus de la concertation conduite par la CCI sur la localisation des bâtiments nécessaires à l'activité de maintenance ?

3/ L'Association 12 sur 12 (n°1565) s'inquiète de la cohérence d'un chenal à la cote marine 2 m et de la souille envisagée à 3m de profondeur sur 700m², limitant les capacités des activités de maintenance en fonction des coefficients des marées, ce qui engendrerait l'intervention fréquente d'hélicoptères avec les nuisances qui l'accompagnent. La commission souhaiterait avoir des éclaircissements sur cette question.

Pérennité du dispositif de maintenance prévu

Dans le cadre des négociations en cours sur le coût de rachat de l'électricité par l'Etat, et compte tenu des difficultés et du manque d'acceptabilité à implanter une base de maintenance secondaire à l'Herbaudière, la commission demande au maître d'ouvrage si le nombre et les missions attachés aux bases de maintenance sont susceptibles d'être remis en cause, voire regroupés en une seule base sur le site industriel de Saint Nazaire, comme l'évoquent quelques dépositions.

Thème 4 : Les enjeux économiques et sociaux

Question 4/A concernant les emplois et la filière industrielle.

1/ Au regard des modifications intervenues depuis le lancement des appels d'offre au sein des groupes industriels (rachat d'Alstom Energie par General Electric, retrait d'Areva) pour la fourniture des éoliennes, un grand nombre d'observations contestent et remettent en cause l'émergence dans le domaine des EMR d'une filière industrielle nationale. Celle-ci se trouve dans les faits sous le contrôle de très grands groupes internationaux puissants, libres de définir leurs stratégies (développement d'une éolienne de 12MW voire 15 MW par General Electric).

En 2018, quelle est la réalité du paysage industriel sur le territoire à l'échelle des 6 parcs éoliens offshore en matière d'emplois créés et de sites industriels opérationnels ?

Où sont (ou seront) localisés les centres de recherches et développement, les bureaux d'études ? Le territoire ne sera-t-il que l'hébergeur des unités de fabrication et d'assemblage ?

Dans ce contexte, quelle est la place des Pays de la Loire qui revendique la position de leader national dans le domaine des EMR ?

La réflexion attendue par la commission est à réaliser à l'échelle des appels d'offre lancés.

2/ Pour un bon nombre d'opposants, le parc éolien des îles d'Yeu et Noirmoutier ne créera pas le nombre d'emplois annoncés et qui a servi aux élus de vecteur pour « faire accepter » le projet par une partie de leur population. Là encore, dans le contexte de renégociation des tarifs de rachat de l'électricité par l'Etat et au vu de l'inquiétude exprimée auprès de l'État par le Conseil municipal de l'île d'Yeu dans son mémoire en date du 17 avril 2018, sur ses conséquences dont une possible remise en cause de l'activité économique et des emplois sur les territoires îliens, quelles peuvent être les incidences sur les effectifs des bases de maintenance ?

Un grand scepticisme existe à l'île d'Yeu sur le fait que les emplois créés puissent bénéficier à des îlais en priorité, compte tenu des spécialités et de l'expérience requise. Quelle sera la doctrine du consortium en matière de recrutement ?

Dans l'hypothèse de la création de 80 emplois au niveau de la base de maintenance de Port Joinville, un nombre significatif d'intervenants soulève les problèmes de création et de disponibilité de logements sur l'île. Quel est l'état du parc actuel et quels sont les engagements des élus pour faire face à cette hypothèse ?

Question 4/B Concernant les retombées fiscales pour les communes

Les données relatives à la répartition de la part de la taxe fiscale (3,74Millions d'euros par an) au bénéfice des collectivités locales éligibles ne figurent pas au dossier d'enquête ni dans le bilan du débat Public. Quels sont les critères d'éligibilité des communes (population prise en compte, distance par rapport au parc etc...) ? Les simulations effectuées peuvent-elles être mises à la disposition du public ?

Question 4/C Concernant le tourisme

Un grand nombre d'observations craignent que l'implantation du parc éolien conduise à une destruction massive d'emplois liés au tourisme, sans commune mesure avec la création d'hypothétiques emplois générés par le parc.

A contrario, quelques dépositions défendent l'existence d'une économie moins dépendante du tourisme, notamment sur l'île d'Yeu.

Vu l'importance du tourisme dans l'économie locale, la commission regrette l'absence d'études prospectives dans le dossier d'enquête concernant l'impact du parc éolien en mer sur les multiples activités liées au tourisme, compte tenu des spécificités propres à chacune des îles. La commission a pris connaissance d'une déposition (n°1063) qui fait état d'une étude réalisée par « Vue sur mer ». Quelle valeur peut-on lui accorder dans le cadre du présent projet ? Est-elle appropriée au contexte local ?

Pendant l'enquête, la commission a noté une évolution dans le positionnement des commerçants, via leurs associations, par rapport aux menaces pesant sur le tourisme et donc sur leurs chiffres d'affaires. Comment l'expliquer ? La commission s'étonne en revanche que les professionnels du tourisme ne se soient pas davantage manifestés ? Quels contacts avez-vous établis avec eux ? Avez-vous connaissance de perspectives concrètes, d'opportunités à saisir, d'offres touristiques à développer ?

Enfin, dispose-t-on d'études nationales ou étrangères sur l'incidence d'un parc éolien offshore quant à l'évolution de la valeur des biens ?

Question 4/D Concernant l'impact visuel

Le plus grand nombre des observations porte sur l'impact visuel et paysager du futur parc qui s'accompagne de vives critiques sur le réalisme des photomontages et l'absence d'éléments de comparaison avec des repères (« amers ») connus et emblématiques tels que le pont de Noirmoutier, le phare de Port Joinville, Kulmino...

Un photomontage concurrent (observation n°189) découvrant, de l'île d'Yeu un horizon dégagé à proximité de repères significatifs, met en évidence une vision plus agressive des éoliennes dans le paysage. La commission n'est pas en mesure d'apprécier le réalisme de ce photomontage mais s'interroge sur la traduction réelle de l'impact visuel à partir de différents points du littoral.

Sur la base de quelles études la distance de 12 km de la côte, considérée comme socialement acceptable a-t-elle été retenue ? Quel crédit accorder à une observation indiquant que des parcs éoliens seraient situés à 100 km au large en Europe du Nord (1449) ?

Une modification de la couleur blanche des éoliennes serait-elle de nature à réduire cet impact visuel ? Est-ce que les extrémités des pâles seront rouges comme l'a fait remarquer un professionnel de l'éolien venu rencontrer la commission, ce qui générerait, selon lui, un impact visuel plus important ?

Thème 5 : Sécurité maritime

Eu égard aux observations recueillies sur ce point, la commission demande si tous les scénarios de vulnérabilité du parc ont été étudiés par rapport aux intempéries, aux opérations de sauvetage, au trafic maritime, aux risques de sabotage, aux risques sismiques ?

Des intervenants soulignent les incertitudes qui demeurent concernant les interdictions et restrictions qui seront retenues à l'issue de l'enquête en matière de navigation côtière (pêche et loisirs) et aérienne (hélico). Les pêcheurs notamment s'interrogent sur le caractère pérenne des mesures qui seront prises en cas d'accident impliquant une éolienne et un navire ? Dans quelle mesure cette incertitude est-elle fondée ?

Les difficultés de réaliser par gros temps des opérations de maintenance, voire de sauvetage, à l'intérieur du parc ont été signalées par plusieurs intervenants. Que pouvez-vous en dire ?

Conclusion sur le parc et les bases

En conclusion, la commission demande aux porteurs de projet de porter une attention particulière à plusieurs dépositions argumentées émanant de particuliers et d'associations à dominante environnementale, voire même d'y répondre point par point :

- FNE 1573 et 1624.
- Gendreau 1667.
- Les pêcheurs de l'île d'Yeu 1547.
- NENY du 14 mai 2015 et 847.
- Danièle Auclin 1691.
- Vrignaud 1570.
- Vivre l'île 12/12 1565.
- Touche pas à nos îles 1668.
- COREPEM 1465.
- Oudin 399 et 845.

4. Questions relatives au raccordement électrique

Partie maritime

Plusieurs inquiétudes se sont exprimées concernant :

- la protection des câbles et ses incidences sur la sédimentologie et sur les pratiques de pêche. Afin de ne pas avoir recours à l'enrochement, un intervenant exprime le souhait que les câbles soient ensouillés sur tout le tracé du raccordement maritime. La commission souhaiterait avoir confirmation des longueurs respectives de l'ensouillage et de l'enrochement et demande si la solution proposée de l'ensouillage est envisageable à un coût raisonnable ?
- Monsieur LAMY (n°12, 30, 39, 60, 80, 95, 103, 285, 1014...) insiste sur les risques potentiels de la prolifération et de la dangerosité des bactéries magnétophiles dues au champ électromagnétique des câbles. Quel crédit convient-il d'accorder à la problématique développée par l'intervenant ?

Zone d'atterrage

Quelles sont les dispositions prises pour le stockage du sable déplacé à l'occasion des travaux menés sur la zone d'atterrage ? (voir observation de la LPO n°136)

Quelles mesures compensatoires ont été prévues pour les professionnels de loisirs qui pourraient être impactés pendant les travaux d'atterrage (activités de char à voile, aire d'accueil du camping) ? Voir délibération du conseil municipal de la Barre de Monts du 14 mai 2018.

Partie terrestre

Même si le maître d'ouvrage s'engage à éviter les secteurs à enjeux forts et à veiller à favoriser les périodes les plus adaptées pour réaliser les travaux etc..., compte tenu de la

longueur du tracé, de l'ampleur du chantier à mettre en œuvre notamment dans les marais, quelles assurances supplémentaires peut apporter RTE pour que soient respectées les mesures d'évitement et de réduction demandées et que le choix des techniques retenues soit concerté avant leur mise en œuvre ?

Des préconisations avancées dans les observations n°13 (Association développement pour le bassin versant de la baie de Bourgneuf) et n°136 (LPO 85) du registre raccordement méritent une réponse particulière. Elles traduisent la nécessité d'une association de ces acteurs préalable à la définition précise du tracé et des périodes et modalités d'intervention. Est-elle envisageable ?

Plusieurs intervenants, en guise de compensation de l'effet visuel du parc, demandent qu'il soit procédé à l'effacement des lignes aériennes existantes, au moins sur l'île de Noirmoutier, voire sur le tracé jusqu'au poste de Soullans.

La commission appelle l'attention de RTE sur deux demandes particulières concernant le parcellaire du tracé (n°40 et 75) à Soullans. Bien que ces demandes relèvent de l'étude détaillée du tracé qui s'inscrira dans le fuseau mis à l'enquête, est-il possible à ce stade de la procédure d'apporter des réponses à ces deux demandes ?

Mireille AMAT

Commissaire enquêteur

Jacques TURPIN

Commissaire enquêteur

Jean-Yves Hervé

Commissaire enquêteur

Brigitte Chalopin

Commissaire enquêteur

Arnold Schwerdorffer

Commissaire enquêteur